



CONTRAT D'ABONNEMENT ENFANT MEMBRE DE GIANT STUDIO

Prénom enfant : _____ Nom enfant : _____
Rue : _____ NPA, localité : _____
Date de naissance enfant : _____ Mobile représentant légal : _____
Nom représentant légal : _____ Prénom représentant légal : _____
Adresse mail du représentant légal : _____
Facture par mail Facture par courrier

		1 session	5 x 1 mois	2 sessions	10 x 1 mois
Minis	Mercredi 13h30	270.- ■	65.- ■	475.- ■	57.- ■
	Vendredi 16h00	270.- ■	65.- ■	475.- ■	57.- ■
Kids	Hip Hop Mercredi 14h30	297.- ■	70.- ■	522.- ■	62.- ■
	Contemporain Jeudi 16h00	297.- ■	70.- ■	522.- ■	62.- ■
	Hip Hop Vendredi 16h00	297.- ■	70.- ■	522.- ■	62.- ■
Enfants	Hip Hop Mercredi 13h30	297.- ■	70.- ■	522.- ■	62.- ■
	Hip Hop Jeudi 17h00	297.- ■	70.- ■	522.- ■	62.- ■

Minis : 3-5 ans Kids : 6-8 ans Enfants : 9-12 ans

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Est réputé membre, tout enfant dont le représentant légal a signé un contrat d'abonnement (session) avec GIANT STUDIO. Les modalités de paiements sont indiquées sur la facture.
2. GIANT STUDIO offre à ses membres des cours selon le programme affiché sur le site GIANT STUDIO www.giantstudio.ch.
3. GIANT STUDIO a le droit d'adapter les prix pour les différents abonnements avec une entrée en vigueur au début de session.
4. En cas d'absence du membre pour cause de maladie, accident ou événements scolaires, le cours peut être remplacé durant la même session acquittée mais n'est pas remboursé. En cas d'absence prolongée, un certificat médical est nécessaire.
5. Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés. En cas de jour férié, le cours peut être remplacé durant la même session acquittée.
6. GIANT STUDIO n'assume pas de responsabilité en cas d'accident, blessure ou maladie contractée lors de l'utilisation des installations. GIANT STUDIO ne prend aucune responsabilité en cas de vol ou disparition d'effets personnels.
7. **Le contrat se renouvelle tacitement à son échéance pour la même durée et selon les conditions valables au moment de la reconduction du contrat. Pour résilier le contrat, un préavis doit parvenir un mois avant la fin de l'échéance de ce dernier à la direction de GIANT STUDIO par lettre recommandée.** Pour les mineurs, la signature du représentant légal est exigée.
8. Les membres s'engagent à respecter les règles de vie de GIANT STUDIO.
9. Le contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 17 du Code des Obligations et 82 de la Loi Fédérale sur la poursuite pour dette et faillite.
10. Seules les dispositions de droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat liant GIANT STUDIO et ses membres. Le for juridique est à Neuchâtel.

Lieu et date : _____

Signature du représentant légal : _____